

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	4

Date de la convocation
10/03/2025

Date d'affichage

Objet
Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le **LBERE 66480**
ID : 066-216600015-20250324-2025001-DE

Séance du :

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Carles SARRAT, 1^{er} Adjoint

Présents : Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Stéphane DOUBIN,

Absent : Marc de BESOMBES-SINGLA, Eddie LABORDE

Monsieur François TUBERT a été nommé secrétaire.

Délibération n° 2025-001

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte des résultats synthétiques et des taux de contribution et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totale	96 093.47	220 345.21	316 438.68
	Recettes Réalisées	47 646.84	133 900.48	181 547.32
DEPENSES	Prévisions budgétaires totale	96 093.47	220 345.21	316 438.68
	Dépenses réalisées	38 498.24	106 227.02	144 725.26
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	+ 9148.60	+27 673.46	+36 822.06
Résultats antérieurs reportés		+ 16 648.26	+ 115 845.21	+ 132 493.47
Résultat cumulé		+ 25 796.86	+ 143 518.67	+169 315.53

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de L'Albère
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus

Le Président de Séance,

Le Maire,

Carles SARRAT

Carles SARRAT



Marc de BESOMBE-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du